

Infos Municipales

Ce bulletin est édité pour des informations liées à la situation sanitaire actuelle, en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Prolongation des mandats des élus locaux

Les mandats de tous les conseillers municipaux et communautaires sont prorogés jusqu'à l'entrée en fonction des nouvelles équipes. Les anciennes équipes continuent de décider et délibérer dans le respect des mesures de sécurité liées au Covid-19. Les décisions doivent désormais être envoyées en copie aux nouveaux élus, pour tout ce qui touche aux délégations du conseil municipal au maire. L'entrée en fonction des nouveaux conseillers municipaux dépendra de ce qui s'est passé au premier tour, le 15 mars. Là où le conseil municipal a été élu complet au 1er tour comme à Dingé (et dans environ 30 000 communes), le conseil municipal se réunira pour élire le nouveau Maire. La date sera fixée par décret.

Accueil – services de la mairie

Les services de la mairie assurent un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30. 02.99.45.01.62 ou mairie@dinge.fr

L'accueil physique de la Mairie n'est assuré, que pour les urgences en état-civil (déclaration de naissance, de décès et reconnaissance anticipée).

Les sacs jaunes sont disponibles tous les matins de 9h00 à 12h30 devant la mairie.

Merci de ne prendre qu'un rouleau à la fois.

Recensement des personnes isolées – Covid 19

Depuis le début de la crise du COVID 19, les élus contactent par téléphone toutes les semaines les personnes âgées pour prendre de leurs nouvelles, connaître leurs besoins et leur proposer de les approvisionner en courses. Les achats se font chez les commerçants de la commune, les personnes sont livrées directement à leur domicile. La mairie et le CCAS invitent chacun à signaler les personnes isolées ayant besoin d'aide en appelant la mairie au 02 99 45 01 62.

Bureau de Poste de Dingé

Réouverture du bureau de poste depuis le mercredi 22 avril. Ouverture les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h à 12h. Les jours d'ouverture correspondent aux jours de présence des facteurs.

CCAS

Les après-midi récréatifs des mois de mai et juin sont annulés en raison de la situation sanitaire actuelle.

Fête des familles et Repas des Aînés : Par mesure de protection, la Fête des Familles et le Repas des Aînés qui se déroulent habituellement au mois de juin sont reportés à une date ultérieure.

Elan de solidarité entre le CCAS de Dingé et l'association Familles Rurales

: Un bel élan de solidarité s'est formé entre le CCAS et les couturières de Familles Rurales. D'autres couturières bénévoles de la commune sont venues renforcer le groupe. Elles ont fabriqué des masques en tissu qui viennent compléter notre réserve de masques fournis par l'UDCCAS. Cela va permettre de renforcer les mesures de sécurité et les aides à domicile vont pouvoir continuer à travailler dans de bonnes conditions. Un grand MERCI à toutes les couturières pour leur générosité et leur soutien en cette période difficile.

Commerces

Horaires des commerces de Dingé

Les commerces de Dingé restent ouverts durant le confinement, certains commerces ont parfois des horaires adaptés durant le confinement.

Vous trouverez ci-dessous les horaires des commerces (sous réserve de modification).

Bar des amis

Lundi : 08:00-13:00 et 16:00-17:00

Mardi : 08:00-13:00 et 16:00-17:00

Mercredi : fermé

Jeudi : 08:00-13:00 et 16:00-17:00

Vendredi : 08:00-13:00 et 16:00-17:00

Samedi : 08:00-13:00 et 16:00-17:00

Dimanche : 08:00-13:00 et 16:00-17:00

Boulangerie Lemarchand

Lundi : fermé

Mardi : 07:00-13:00 et 15:30-18:00

Mercredi : 07:00-13:00 et 15:30-18:00

Jeudi : 07:00-13:00 et 15:30-18:00

Vendredi : 07:00-13:00 et 15:30-18:00

Samedi : 07:00-13:00 et 15:30-18:00

Dimanche : 07:00-13:00



Cuisinement Vôte

Lundi : fermé

Mardi : 08:30-13:00 et 15:30-19:00

Mercredi : 08:30-12:30

Jeudi : 08:30-13:00 et 15:30-19:00

Vendredi : 08:30-13:00 et 15:30-19:00

Samedi : 08:30-13:00 et 15:30-19:00

Dimanche : 08:30-12:30

L'épicerie du Village

Lundi : 08:00-13:00 et 15:30-19:00

Mardi : 08:00-13:00 et 15:30-19:00

Mercredi : fermé

Jeudi : 08:00-13:00 et 15:30-19:00

Vendredi : 08:00-13:00 et 15:30-19:00

Samedi : 08:00-13:00 et 15:30-19:00

Dimanche : 08:00-13:00 et 17:30-19:00

Pharmacie Lapebie

Lundi : 08:30-12:30 et 14:30-19:30

Mardi : 08:30-12:30 et 14:30-19:30

Mercredi : 08:30-12:30 et 14:30-19:30

Jeudi : 08:30-12:30 et 14:30-19:30

Vendredi : 08:30-12:30 et 14:30-19:30

Samedi : 08:30-13:00

Dimanche : fermé

Pour les personnes fragiles et isolées, un système de livraison à domicile est possible si vous êtes déjà inscrit à la pharmacie. Contactez le pharmacien pour plus d'informations.

Restez chez vous

En application de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 11 mai (la date est susceptible d'être modifiée), **les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation** pour :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.

- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.

- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules

personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

- Convocation judiciaire ou administrative.

- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

L'attestation de déplacement est obligatoire, si vous ne l'avez pas sur vous lors d'un contrôle, vous serez verbalisé à hauteur de 135 €.

Communiqués

Numéros d'urgence et d'écoute

-En cas de danger immédiat : 17

-Violences sur les enfants : 119 (ou sur le site internet : www.allo119.gouv.fr)

-Violences conjugales : 3919 (ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr) ou par sms au 114. Ecoute et orientation en Ile-et-Vilaine : 02 99 54 44 88 (7j/7j et 24h/24h).

-Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 08 00 73 09 58

SMICTOM VALCOBREIZH

Les services maintenus : en cette période de crise sanitaire, le SMICTOM VALCOBREIZH maintient la collecte des ordures ménagères et celle des déchets recyclables (sacs jaunes). Leur fréquence reste la même qu'avant le confinement. La collecte des ordures ménagères reste aux jours habituels. Les horaires peuvent toutefois être modifiés. Pour assurer la sécurité de tous, il est demandé aux usagers de bien fermer leurs sacs d'ordures ménagères et de sortir leur bac la veille su soir pour limiter les risques de contamination. La collecte en bornes d'apport volontaire du papier et du verre se poursuit. Il est autorisé de se déplacer pour y jeter ses déchets. Il suffit de se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». **Les services suspendus** : jusqu'à nouvel ordre, les déchèteries du territoire restent fermées au grand public. Les collectes des textiles (bornes Le Relais) et les ventes de composteurs sont suspendues.

Centre de consultation du Covid-19 à Combourg

Si vous avez un des symptômes comme la fièvre et la toux, vous pouvez contacter votre médecin traitant par téléphone qui vous orientera vers le centre de consultation situé à l'Espace sportif communal du Châtel à Combourg. **Attention, il est interdit de se rendre directement au centre de consultation.**

Certaines informations contenues dans ce numéro spécial sont susceptibles de changer et d'évoluer. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet suivant : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
Ou pour des informations sur Dingé : www.dinge.fr